

Communiqué de presse

La Conférence Bi-Annuelle des Associations Mondiale pour le Droit de Mourir dans la Dignité a eu lieu du 17 au 21 Septembre 2014 à Chicago aux USA.

Cette année c'est Final Exit Network qui convie toutes les associations avec un accueil exceptionnel (contact Wendell Stephenson, Ph.D +1559 696 9719)

35 des 52 organisations dans 24 Pays étaient représentées ce qui représente plusieurs millions de membres de ces associations à travers le monde.

La France a été représentée à cette conférence par les Présidents de « Ultime liberté », « ADMD » et « AAVIVRE sa fin de vie ».

Une étude des situations dans chaque pays membre a été diffusée qui montre une progression des pays dans lesquels on peut maintenant pratiquer légalement la sédation totale (sédation terminale en France) à la demande de la personne concernée.

On peut constater, avec le recul des années, qu' en Oregon et Pays Bas notamment sur plus de 10 ans, il n'y a aucun signe de dérapage, comme le prétendent ceux opposés à une législation.

Le Dr Juan Mendoza-Varga de la Colombie a présenté une vidéo qui illustre les étapes et procédures qu'il a mis en oeuvre dans plus de 180 cas.

En Suisse 5 associations pratiquent couramment l'accompagnement et l'aide à mourir, et 3 de ces organisations permettent à des étrangers de venir bénéficier de cette aide pour terminer une vie devenue, ou par anticipation, inacceptable par l'individu (ex : cancer, dégradation mentale, etc).

Dans les pays où il n'existe pas une loi pour encadrer et permettre cet acte de respect de la personne, l'individu concerné est obligé d'anticiper l'acte par peur de dépasser le stade où il pourra s'assurer que sa volonté et son éthique sont respectés.

La fédération mondiale a voté pour refonder l'organisation en Suisse au titre d'une ONG proche des instances internationales avec lesquelles elle dialogue et plus proche des associations Européennes qui sont majoritaires dans le mouvement.

Profitant de cette opportunité administrative, elle réécrit ses statuts d'organisation fédérative afin d'inclure toutes les associations qui accompagnent la fin de vie dans l'ensemble de ses phases, avant, pendant et après la mort.

Ceci inclut bien entendu les revendications pour un cadre législatif qui réaffirme les droits de l'usager de la santé et dépenalise l'acte de sédation total sous condition de respecter un protocole rigoureux permettant son contrôle.

Cette rencontre a permis, hors des réunions statutaires, de présenter 50 conférences suivies de débats philosophiques, éthiques, organisationnelles et techniques.

Les 235 participants mandatés par leurs organisations ont fait des choix difficiles entre deux salles où se déroulaient les présentations.

Mr JL Roméro de l'ADMD a présenté

« Est-ce que le président Hollande soutiendra le suicide médicalement assisté ? »

et **Mr P. Landa de « AAVIVRE ... sa fin de vie » a présenté :**

« Une nouvelle approche pour une législation de fin de vie » (qui ne viole pas les interdits sociaux).

Voir sur le site :

<http://aavivre.blogspot.co.at/p/a-suivre.html>

<https://drive.google.com/file/d/0B2aOQQ2KsrKbOHVksUtKeTZVNEU/view>

Invités par la fédération à un **débat animé par Bernard Sutter** (Suisse), **Mr Roméro ne s'étant pas présenté, Mr Landa a pu présenter le projet « Ma Maison de Fin de Vie ».**

Monseigneur Desmond Tutu avait préparé avec l'association d'Afrique du Sud une vidéo dans

laquelle il explique comment **en tant que catholique il réconcilie l'évangile avec la reconnaissance du Droit de Mourir dans la Dignité.**

En s'excusant de ne pouvoir être présent du à un conflit d'emploi du temps, il invite par cette démarche tous les catholiques à accepter que **la vie qui nous est confiée par Dieu doit être gérée dans son meilleur intérêt par celui à qui elle est confiée, la personne concernée.**

Il dit inacceptable et honteux la prolongation et l'exploitation manifeste en fin de vie de Nelson Mandela.

La prochaine conférence est programmée en 2016 aux Pays Bas, premier pays européen à voter une législation qui tout en encadrant les actes de fin de vie permet aux médecin de prescrire et administrer une sédation totale à la demande de l'usager de la santé.

Pour toute information complémentaire contactez la fédération internationale:

<http://www.worldrtd.net/>

une des 4 associations françaises (AAVIVRE ... sa fin de vie, Libre Choix, Ultime Liberté, admd.)

ou le site dédié à la conférence (en Anglais): <http://www.wfconf2014.com>.